



RAPPORT ANNUEL 2019

BIEN PLUS QUE JOUER...

Au travers de sa stratégie, ses valeurs, ses joueurs, la Loterie Nationale : un écosystème toujours plus solidaire, responsable et orienté vers le futur.

A nighttime photograph of a city street. The scene is dominated by light trails from moving vehicles, creating streaks of red, white, and yellow. In the background, a modern building with a grid of windows is visible, some of which are lit up. The overall color palette is dark with strong highlights from the lights and a greenish tint. The text 'CONFIANCE EN L'AVENIR !' is overlaid in large white letters.

CONFIANCE EN L'AVENIR !

ANALYSER, ANTICIPER, S'ADAPTER C'EST CE QUI NOUS PERMET D'AVANCER



TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
FAITS MARQUANTS	8
RETAIL	11
OMNICHANNEL	11
DIGITAL	11
LES PRODUITS MARQUANTS	14
LES FAITS MARQUANTS	14
INFOGRAPHIE	16
JEU RESPONSABLE	18
RAPPORT DE GESTION	22
1. ÉVOLUTION ET SITUATION	24
2. RÉSULTATS	25
3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	27
4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	27
5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER CONSIDÉRABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ	27
6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	28
7. SUCCURSALES ET FILIALES	28
8. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS	29
9. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ	29
10. CONCLUSION	29
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	30
CONSEIL D'ADMINISTRATION	32
COMITÉS INSTITUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	34
RÉMUNÉRATION	36

01

Introduction

“2019 RESTERA À JAMAIS MARQUÉ PAR LE COVID-19...” C’EST EN CES TERMES QUE JANNIE HAEK ET FRÉDÉRIC VAN DER SCHUEREN, RESPECTIVEMENT ADMINSTRATEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA LOTERIE NATIONALE, DÉMARRENT LEUR RÉSUMÉ D’UNE ANNÉE PLUS QUE MÉMORABLE. DÉPEIGNANT AVEC FIERTÉ UNE ENTREPRISE QUI, AVEC L’AIDE DE SON PERSONNEL, A SU, CONTRE VENTS ET MARÉES, GARDER SON CAP MAIS AUSSI RELEVER LES DÉFIS DU PRÉSENT ET CEUX DU FUTUR...



INTRODUCTION

Jannie Haek, administrateur délégué et Frédéric Van der Schueren, président du Conseil d'administration partagent leur vision d'une année "mémorable"



Frédéric Van der Schueren (à gauche) et Jannie Haek (à droite) : un tandem soudé autour d'une vision commune.

2019 restera à jamais marqué par le Covid-19.

Afin de parer aux conséquences de cette épidémie, la Loterie Nationale a décidé de constituer une provision pour risques et charges à concurrence de 32,3 millions d'euros dans ses comptes établis au 31 décembre 2019.

Il est évident que les mesures prises pour limiter la propagation du virus affecteront les ventes et les résultats de notre société en 2020.

A la Loterie Nationale, nous avons continué à travailler y compris pendant la période de confinement la plus stricte car un certain nombre de nos partenaires, notamment les diffuseurs de presse, les magasins d'alimentation et les stations-essence, étaient considérés comme un service essentiel par le gouvernement.

En tant qu'entreprise publique, nous estimons très important de continuer à garantir nous aussi notre mission de service public car la Loterie Nationale, c'est bien plus que jouer.

En effet, jouer avec la Loterie Nationale, c'est aussi aider. De très nombreuses personnes jouent à nos jeux pour un petit montant. Cela leur procure non seulement une chance de gagner, mais leur donne aussi l'occasion d'aider d'innombrables initiatives du secteur social, culturel ou scientifique.

Aujourd'hui et demain, de nombreuses organisations et de nombreux projets ont vraiment besoin de toute l'aide possible.

Pensons par exemple aux banques alimentaires, à la Croix-Rouge, à la recherche scientifique...

En ces temps difficiles, notre modèle unique est un bel exemple de solidarité.

Ainsi nous avons aussi continué à travailler et nous travaillons toujours pour pouvoir maintenir à long terme le soutien financier que nous apportons à toutes les institutions et à tous les partenaires auxquels nous sommes toujours fortement liés.

Il s'agit ici de nos points de vente, de toutes les organisations que nous sponsorisons et nos nombreuses bonnes causes, qui ont grand besoin de ce soutien.

Nous avons continué à travailler et nous continuons de travailler car la Loterie Nationale représente directement et indirectement plus de 5000 emplois dans notre pays.

Grâce à ses joueurs, La Loterie Nationale peut réinvestir chaque année plus de **320 millions d'euros** dans la société belge.

Nous remercions tous les joueurs qui permettent à la Loterie Nationale de poursuivre son engagement et de soutenir la collectivité tout entière.

Nous voulons aussi remercier nos fournisseurs, nos distributeurs les bénéficiaires de subsides, les organisateurs d'événements et bien évidemment l'ensemble des collaborateurs de la Loterie Nationale.

Ces derniers se sont rapidement adaptés aux circonstances qui étaient pourtant en évolution constante dès le début de la crise. Le coronavirus a eu pour effet de contraindre les collaborateurs à expérimenter et à optimiser la collaboration et la communication à distance, en faisant appel aux outils numériques.

Nous y étions préparés.

Grâce au dévouement et à la flexibilité de chacun, nous avons pu continuer à travailler de manière stable dans cette période d'incertitude.

Nous pouvons en être fiers.

Avec tout cela, on en oublierait presque de souligner que l'année 2019 a été une année exceptionnellement bonne pour la Loterie Nationale.

En 2019, la Loterie Nationale a poursuivi sa progression durable et a terminé l'année sur un chiffre d'affaires de 1,442 milliard d'euros. Elle achève ainsi sa quatrième année de croissance consécutive.

Grâce à ses joueurs, La Loterie Nationale peut réinvestir chaque année plus de 320 millions d'euros dans la société belge.

Mis à part la rente de monopole de 135 millions d'euros, elle octroie plus de 185 millions d'euros de subsides à de très nombreuses organisations caritatives, sportives, culturelles et scientifiques. Chaque jour, la Loterie peut ainsi consacrer plus de 500.000 € à diverses bonnes causes grâce à ses nombreux joueurs.

Ce bon résultat prouve que la stratégie déployée par la Loterie Nationale depuis quelques années est efficace.

Cette stratégie s'appuie sur un principe fort : de nombreux joueurs, des mises modestes. Elle s'articule autour de 3 axes : la proximité avec les joueurs, la satisfaction de leurs attentes et une offre de jeux emblématiques.

Une stratégie claire et efficace et la résilience de ses collaborateurs sont autant d'éléments qui permettent à la Loterie Nationale d'être confiante pour l'avenir.

Pour que la Loterie Nationale puisse pleinement jouer son rôle à l'avenir, il convient aussi, en vertu de la jurisprudence constante de la Cour de justice de l'Union européenne, que le prochain gouvernement fédéral établisse une politique de jeux de hasard cohérente accordant la priorité aux intérêts du citoyen et à la protection du joueur et induisant la prise de mesures proportionnelles aux risques associés aux différentes formes de jeux.



500.000 EUROS, CHAQUE JOUR

Chaque jour, la Loterie consacre plus de 500.000€ à diverses bonnes causes grâce à ses nombreux joueurs.



185 MILLIONS D'EUROS DE SUBSIDES

Octroyés selon des règles strictes à de très nombreuses organisations caritatives, sportives, culturelles et scientifiques.

1,44
milliard d'euros

de chiffre d'affaires. La Loterie Nationale achève ainsi sa quatrième année de croissance consécutive.

02

Faits marquants

2019 AURA ÉTÉ UNE ANNÉE MÉMORABLE À PLUS D'UN TITRE. CERTES LA CRISE DU COVID EST PASSÉE PAR LÀ, MAIS L'ENTREPRISE A SU S'ADAPTER, LE TÉLÉTRAVAIL DEVENANT LA NOUVELLE NORME. SON RÉSEAU DE VENTE A CONTINUÉ À S'ÉTENDRE. DÉSORMAIS LES TIRAGES ONT LIEU EN PUBLIC. LES VENTES DIGITALES ONT DÉPASSÉ LES ATTENTES, LE NOUVEAU LOTTO A SU SÉDUIRE, L'EUROMILLIONS A CONNU UNE ANNÉE RECORD, ...



55%

DES **VENTES EN LIGNE** DE
LA LOTERIE NATIONALE SONT
RÉALISÉES PAR SON CANAL
MOBILE



67%

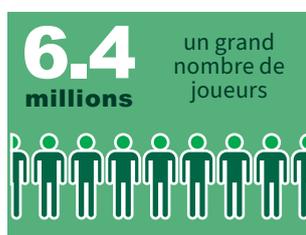
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DE LA VENTE AU DÉTAIL
EST GÉNÉRÉ PAR LES
LIBRAIRIES



CHIFFRES MARQUANTS

EN 2019, LA LOTERIE NATIONALE A RÉALISÉ UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE **1.441.913.701** EUROS, SOIT UNE HAUSSE DE **8,6%** PAR RAPPORT À 2018.

La Loterie Nationale a pu réaliser ces excellents résultats en restant fidèle à son identité de loterie :



RETAIL

À la fin de 2019, la Loterie comptait 7.319 points de vente, soit un réseau de proximité plus étendu que jamais à travers tout le pays.

Les librairies restent les partenaires privilégiés de la Loterie Nationale et génèrent **67%** du chiffre d'affaires de la vente au détail de ses produits, soit 53% du chiffre d'affaires total.

OMNICHANNEL

Pour être encore plus proche des joueurs et répondre à leurs attentes, la Loterie Nationale a lancé en 2019 plusieurs innovations et projets renforçant le lien entre le réseau physique et la vente en ligne.

À ce jour, le Lottery Club compte **574.590** membres. Ce club gratuit réunit nos joueurs par le biais de concours, d'expériences uniques, de liens vers des bonnes causes.

La nouvelle fonction de notre application, qui permet au joueur de savoir s'il a gagné en scannant son ticket de jeu, est très appréciée et a été utilisée à **9 millions** de reprises.

DIGITAL

Dans le domaine des ventes digitales, toutes les attentes ont une nouvelle fois été dépassées avec plus de **271 millions** d'euros de mises en 2019, ce qui représente une hausse de **23,7%** par rapport à 2018. Le canal « mobile » s'adjuge pour sa part **55%** des ventes en ligne de la Loterie Nationale.



AVONS-NOUS FAIT DES HEUREUX EN BELGIQUE ?

Chaque jour, plus de

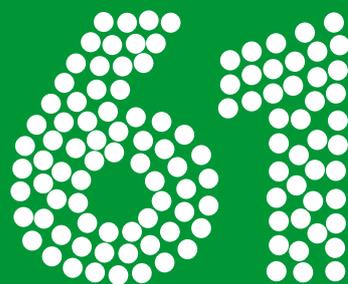
500.000 €

ont été redistribués à travers
le pays aux bonnes causes

Au total, plus de

320.000.000 €

ont été réinvestis dans le pays
à travers de nombreux projets



grands gagnants **lotto**

2

gagnants rang 2

EUROMILLIONS

806.957 €
5.012.664 €

1

gagnant Jackpot

EUROMILLIONS

32.676.840 €

3

grands gagnants
JOKER+

23

grands gagnants
CASH

349

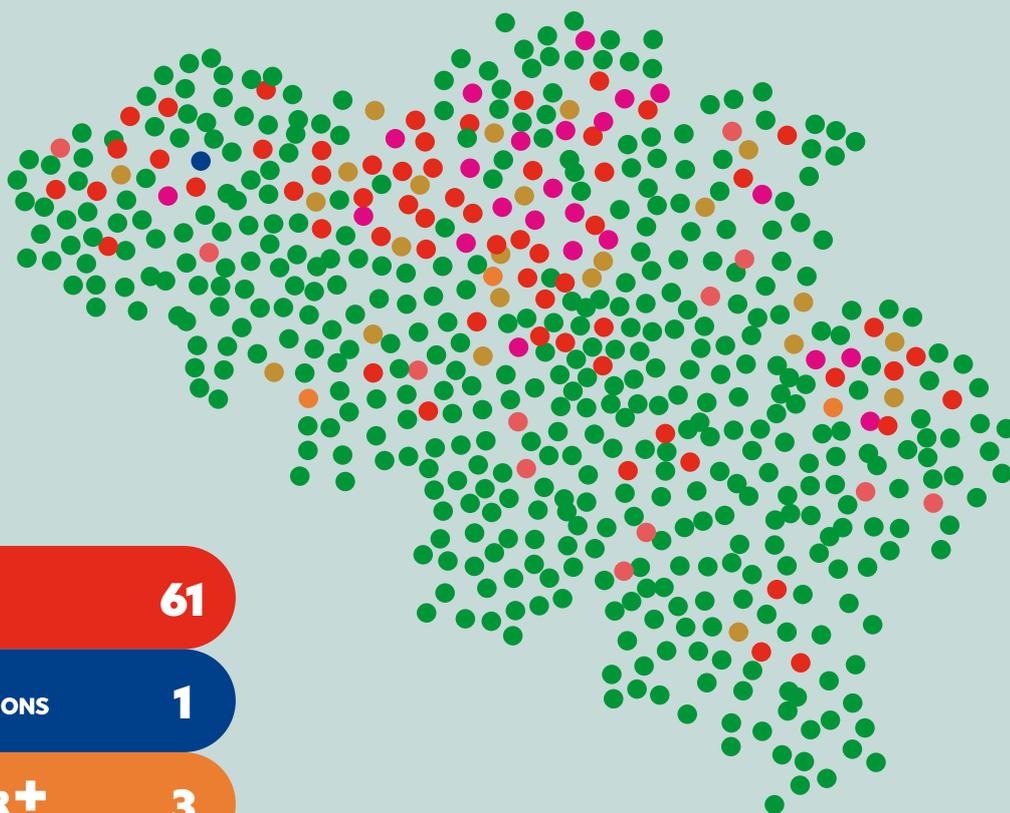
organisations ont
bénéficié d'un soutien
financier grâce à tous
nos joueurs

23

GAGNANTS

WIN FOR LIFE SONT CHILL
POUR LE
RESTE DE LEUR VIE

**2019 a été une année remarquable
marquée par des millions de gagnants
à travers tout le pays ...**



grands gagnants de 2019*

lotto	61
EUROMILLIONS	1
JOKER+	3
WIN FOR LIFE	23
CASH	23
Billets à gratter**	213
Woofoo	12

93.819.642
gagnants se sont partagé
834.301.225 €

* La représentation des grands gagnants est faite sur base du nombre de gagnants de chaque province et de la Région de Bruxelles-Capitale. La répartition au sein d'une province ou de la Région de Bruxelles-Capitale est aléatoire et n'indique pas une commune en particulier.

** La représentation des grands gagnants Instants en point de vente pour les gains au rang 1 de plus de 2 000 € est estimée, sur base du chiffre d'affaire dans chaque province et dans la Région de Bruxelles-Capitale. La répartition au sein d'une province ou de la Région de Bruxelles-Capitale est aléatoire et n'indique pas une commune en particulier.

LES PRODUITS MARQUANTS

UNE EXCELLENTE ANNÉE NON SEULEMENT POUR NOS PRODUITS-PHARES MAIS AUSSI POUR NOS NOUVEAUX PRODUITS EN LIGNE.

LE LOTTO SE RENOUVELLE ET PERFORME

Le succès du nouveau Lotto s'est confirmé cette année. Ce jeu si familier de nos joueurs a enregistré son meilleur résultat de vente depuis 2013, soit **439,7 millions** d'euros.



ANNÉE RECORD POUR EUROMILLIONS

EuroMillions a connu une année record (**562,3 millions** d'euros) grâce, notamment, à un long cycle exceptionnel de 14 tirages (ce qui n'était plus arrivé depuis 2012) qui a fait culminer le jackpot à **190 millions** d'euros.



CROISSANCE POUR LES BILLETS À GRATTER ET LES JEUX WOOHOO

Les billets à gratter et les jeux Woohoo continuent de croître et ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de **339,5 millions** d'euros.



LES FAITS MARQUANTS

RÉPUTATION DE L'ENTREPRISE

La réputation de la Loterie Nationale a fortement progressé auprès des consommateurs en 2018 par rapport à 2017 (RepTrack Pulse de 64.4 en 2017 à 67.2 en 2018). La Loterie Nationale se positionne en 12ème position dans le classement des entreprises belges les plus réputées (source : Reputation Institute).

Sur base de plus de 20 000 notes octroyées par des consommateurs, le Reputation Institute calcule chaque année l'importance du lien émotionnel qu'entretiennent les consommateurs avec une entreprise déterminée.

La Loterie Nationale doit notamment sa place parmi les meilleures entreprises en raison de ses bons résultats en termes de « performance », et de « leadership ».



CONTRIBUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Une étude a été commanditée par la Loterie Nationale en 2019 au département d'économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea) ayant pour objectif de réaliser une première analyse des emplois pouvant être associés à la Loterie Nationale.

Il ressort de celle-ci que sur base d'une méthode scientifique éprouvée la Loterie Nationale contribue à hauteur de 5501 emplois.



TIRAGE EN PUBLIC, DE L'INÉDIT

En juillet 2019, le grand projet d'une implantation située au cœur de Bruxelles, Place De Brouckère, a vu le jour. La Loterie Nationale y propose, en plus d'un Lottery Shop, les tirages en direct et visibles pour les piétons de la place De Brouckère.

La transparence et la proximité avec nos joueurs sont au cœur de ce projet.



SUBSIDES

Conformément à la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale, le plan de répartition des subsides est chaque année fixé sous forme d'un arrêté royal.

Ce plan de répartition établi, d'une part, les dotations (27,44 % du budget global) réservées aux trois Communautés du pays (la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté germanophone et la Communauté flamande) et, d'autre part, la partie du budget réservée aux matières fédérales (72,56 % du budget global). Au niveau fédéral, les subsides sont répartis entre organisations et projets dans 6 domaines (patrimoine, humanitaire, scientifique, social, culturel et sportif). Parmi les bénéficiaires, citons entre autres la coopération belge au développement (DGD), la Croix-Rouge de Belgique, le Fonds de Calamités, La Monnaie, les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique et son exposition Dalí/Magritte, Train World et son exposition Paul Delvaux.

Chaque année, la Loterie Nationale traite des demandes de subsides dans le cadre du Prestige National, qui est une catégorie de subsides visant tous les Belges dans le domaine de la science, du social, de la culture et des sports et offrant à une région un rayonnement international.



755 dossiers de demande ont été introduits par des associations, 349 ont bénéficié d'un subside de la Loterie Nationale.

SPONSORING

La politique de sponsoring de la Loterie Nationale a pour objectif de renforcer sa réputation auprès de ses joueurs en s'investissant dans des événements sportifs et culturels d'importance majeure pour le public ainsi que dans des projets locaux à caractère culturel, caritatif ou sportif. La stratégie de sponsoring vise à favoriser une expérience positive de ses joueurs.

En 2019, la Loterie Nationale s'est ainsi associée au Grand Départ du Tour de France à Bruxelles et a financé un mécénat de jeunes artistes graphistes pour la réalisation de fresques murales dans 11 salles de concert du pays. Parmi les activités sponsorisées, notons encore le soutien à l'équipe cycliste Lotto-Soudal, à des clubs de football comme Anderlecht, Bruges, Charleroi, ainsi qu'aux principaux festivals de musique. 770 dossiers de sponsoring ont été traités en 2019 dont 681 dits « proximity » et 89 dossiers répartis sur 10 secteurs pour un montant total de 14,762 millions € TVAC.



770 dossiers de sponsoring ont été traités en 2019 pour un peu plus de 14,7 millions d'euros

CAPSULES, LES ASSOCIATIONS S'EXPRIMENT

Chaque jour, les joueurs de la Loterie Nationale donnent quelque 500.000 euros à des bonnes causes. Derrière chacune de ces bonnes causes se cachent des personnes réelles, que la Loterie Nationale souhaite mettre sous le feu des projecteurs.

Au figuré comme au propre, car un petit reportage consacré à l'une de ces bonnes causes est diffusé chaque samedi en prime-time avant le tirage Lotto sur la RTBF et sur la chaîne flamande Één. Depuis leur lancement en juillet 2019, pas moins de 60 capsules (NL et FR confondues) ont ainsi déjà été réalisées et diffusées. Dès le début, nos différents contacts au sein de ces associations ont collaboré avec grand enthousiasme à la production de ces reportages à l'occasion desquels nous avons rencontré des gens formidables qui font la différence au sein de la collectivité.

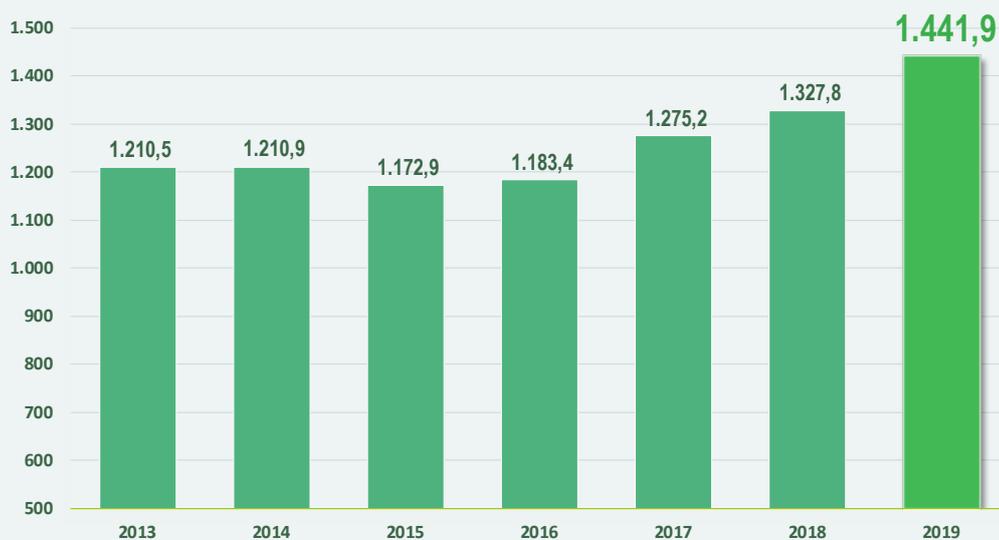


Rencontre avec des gens formidables qui font la différence au sein de la collectivité.

2019

INFOGRAPHIE

CHIFFRE D'AFFAIRES (en Mio EUR)



LIQUIDITÉS



RÉSULTAT

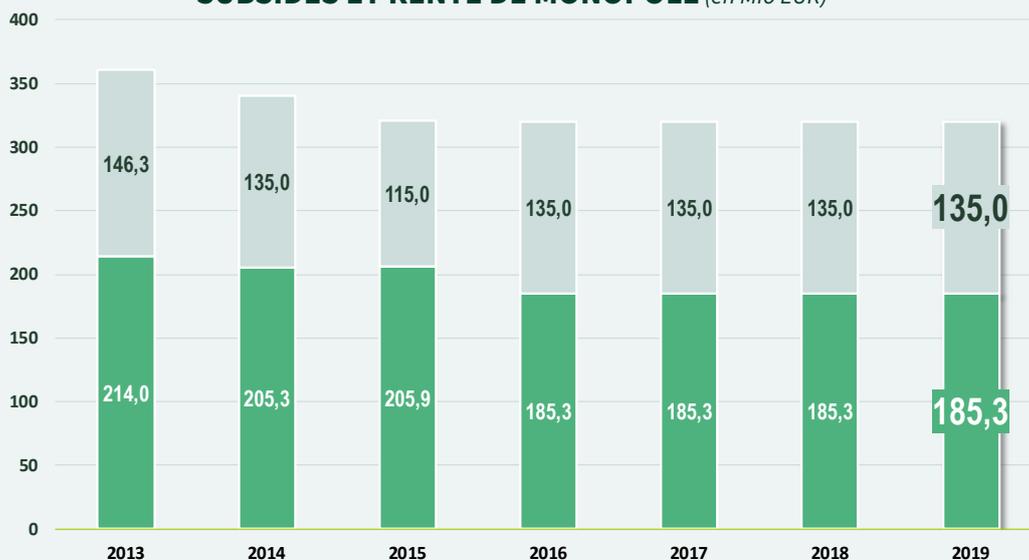


Provision

Tenant compte de l'épidémie du virus COVID-19 qui s'est déclenchée en Chine en décembre 2019, la société a décidé de constituer une provision pour risques et charges à concurrence de 32,3 millions d'euros dans ses comptes établis au 31 décembre 2019.

RÉSULTATS MARQUANTS POUR UNE ANNÉE MÉMORABLE !

SUBSIDES ET RENTE DE MONOPOLE (en Mio EUR)

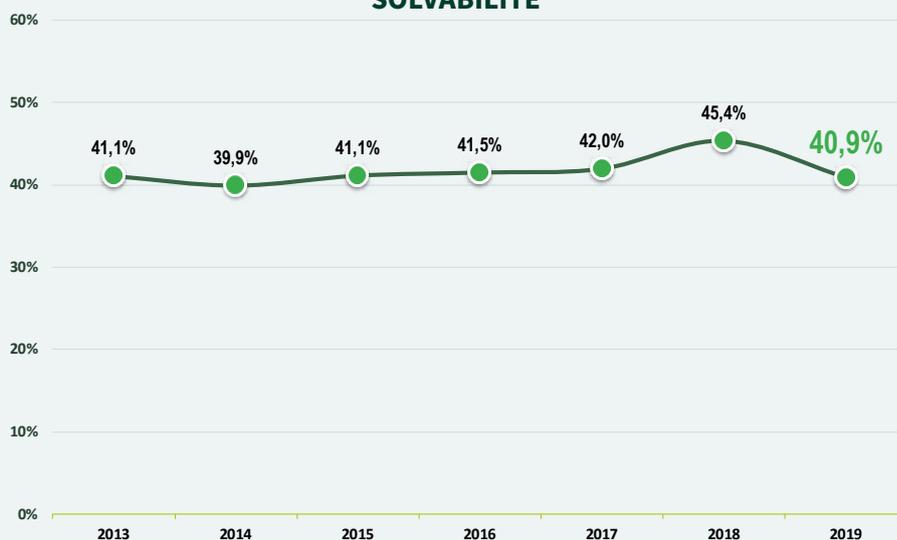


NET (en Mio EUR)



(* voir encart
Provision à gauche
ci-dessous)

SOLVABILITÉ



Résultats

Déduction faite des contributions à l'État belge (320,3 millions de subsides et de rente de monopole), l'entreprise est parvenue à clôturer l'exercice avec un bénéfice à affecter de 14.777 euros (celui-ci s'élevait à 8.064.204 euros en 2018).

03

Jeu responsable

À MESURE QUE S'INTENSIFIE LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ, LE RÔLE DE LA LOTERIE NATIONALE DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE AU JEU DEVIENT DE PLUS EN PLUS IMPORTANT ET PLUS QUE JAMAIS, ELLE A UN DEVOIR DE CANALISATION, DONT L'OBJECTIF MAJEUR EST LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR.



POLITIQUE EN MATIÈRE DE JEU RESPONSABLE

- La mission de la Loterie Nationale consiste à canaliser le comportement de jeu en procurant un plaisir ludique à un large public par le biais de jeux distrayants et socialement responsables.

Pour remplir cette obligation de canalisation, elle peut recourir à des méthodes commerciales durables et efficaces tout en observant les règles les plus strictes en matière d'éthique, de protection du consommateur et de garantie de qualité.

Pour remplir cette obligation de canalisation, elle peut recourir à des méthodes commerciales durables et efficaces mais en observant les règles les plus strictes en matière d'éthique, de protection du consommateur et de garantie de qualité.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées par le Législateur, la Loterie Nationale est soumise à un contrat de gestion. Celui-ci définit les conditions selon lesquelles elle doit remplir ses tâches de service public, tout en établissant les droits et devoirs réciproques des deux parties.

CERTIFICATION

À mesure que s'intensifie la concurrence sur le marché, le rôle de la Loterie Nationale dans la lutte contre la dépendance au jeu devient plus important encore.

Plus que jamais, la Loterie Nationale doit veiller à protéger les joueurs contre eux-mêmes et à les inciter à plutôt choisir ses jeux pour leur attrait, pour leur qualité mais surtout pour leur sécurité.

C'est pourquoi la Loterie Nationale s'est

engagée résolument dans le processus de certification «Responsible Gaming» de l'association European Lotteries et qu'elle a obtenu la certification d'opérateur de jeu responsable en décembre 2010 pour la première fois.

La certification est valable pour une période de 3 ans mais doit être ratifiée par un audit externe, d'évaluation intermédiaire, tous les 3 ans.

La Loterie Nationale s'est vu renouveler sa certification pour la quatrième fois en décembre 2019 suite à un audit complet effectué par Ernst & Young.

SENSIBILISATION AU JEU RESPONSABLE

Envers les points de vente

Tous les points de ventes sont sensibilisés au comportement de jeu responsable au moyen d'un matériel d'information (p.ex. folders, brochures, affiches, etc.) et sont régulièrement informés des enjeux du jeu responsable à travers entre autres des newsletters.

Chaque nouveau point de vente suit obligatoirement une formation sur le jeu responsable. L'activation de son contrat de vendeur de produits de la Loterie Nationale en dépend. En 2019, une page de sensibilisation jeu responsable a été publiée régulièrement dans les magazines des associations professionnelles de libraires Prodipresse/Radar/Perstablo.

COLLABORATION AVEC LA COMMISSION DES JEUX DE HASARD

La Loterie Nationale et la Commission des jeux de hasard définissent ensemble la politique en matière de jeux de hasard dans notre pays.

Deux rencontres formelles entre l'administrateur délégué de la Loterie Nationale et le président de la Commission des jeux de hasard ont été organisées en 2019 en vue de coordonner continuellement les politiques du gouvernement en matière de jeux de hasard et de jeux de loterie.


THE
EUROPEAN
LOTTERIES

RESPONSIBLE
GAMING
CERTIFIED

83 % des points de vente respectent les règles

MYSTERY SHOPPING

Le mystery shopping s'inscrit dans le cadre de la politique de jeu responsable de la Loterie Nationale. Il permet de sensibiliser les points de vente et de vérifier si l'interdiction de vente aux mineurs d'âge y est bien respectée.

Parmi tous les points de vente visités en 2019, 281 étaient en infraction. Autrement dit, 83 % des points de vente visités en 2019 ont respecté scrupuleusement les règles.



Une sensibilisation pour renforcer l'image qualitative de notre réseau de vente

Envers le personnel

La qualité et sécurité de l'information (QAS - Quality Assurance & Information Security) ainsi que le jeu responsable sont deux éléments incontournables pour chaque employé de la Loterie Nationale.

Tout nouvel employé reçoit, dès son entrée en fonction, une formation ainsi qu'un livret sur la qualité, la sécurité et le jeu responsable à la Loterie Nationale.

Chaque année est organisée une session de sensibilisation des employés en vue de rafraîchir leur connaissance effective de la politique du jeu responsable de la Loterie Nationale. Pour la session de 2019, des modules spécifiques ont été développés par catégorie d'employés : retail, marketing, développement produit, services généraux, mais aussi pour les agences de publicité.

MODÉRATEURS POUR LES JEUX EN LIGNE

En 2010, à l'occasion du lancement de ses activités en ligne, la Loterie Nationale a adopté des modérateurs (dépôt hebdoma-

daire maximum de 500 €, perte journalière maximum de 300 €, maximum 75 jeux e-games par 24 heures), en vue de limiter les mises et les possibilités de jeu de ses joueurs. Depuis 2014, dans une optique de canalisation, les modérateurs de jeux n'ont plus été adaptés.

Une étude réalisée en 2019 sur le comportement de jeu des joueurs e-lotto a montré que moins de 1 % sur 569.671 joueurs avaient atteint une des limites de jeu au moins une fois au cours de l'année de référence 2018.

INTÉGRITÉ

La Loterie Nationale se conforme aux standards internationaux tels que la norme ISO 27001:2013 en matière de sécurité de l'information et la norme WLA (World Lottery Association). Les certificats ainsi obtenus font l'objet d'audits annuels par une société externe.

En 2019, 8 cas de fraude ont été détectés par la cellule Forensic et établis contre 13 en 2018. Ils ont donné lieu à une fin de contrat. Cette tendance à la baisse est due à l'utilisation d'outils mis à disposition du

public comme le WinChecker (terminal de vérification de ticket dans les points de vente) et d'apps mobile, ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation auprès des points de vente et des membres du personnel.

En 2019, la cellule Forensic a davantage ciblé et augmenté ses contrôles (+36 % par rapport à 2018) sur le type de fraude prépondérant qu'est le « détournement, par des exploitants de POS, de tickets de jeu appartenant à des joueurs ».

La Loterie Nationale est soucieuse de l'intégrité du sport en général et des paris sportifs en particulier. C'est pourquoi elle a adhéré, en 2017, au GLMS (Global Lottery Monitoring System), un système de contrôle mutualisé des loteries d'État sur les paris sportifs qui vise à détecter et à analyser les activités de paris suspectes qui pourraient remettre en cause l'intégrité d'une compétition sportive. Elle a aussi rejoint la plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives, coordonnée par la cellule antifraude de la police fédérale.



04

Rapport de gestion

**LE COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ
AINSI QUE DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES
APPLICABLES A CETTE ANNÉE 2019.**



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MAI 2020

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Conformément au code des sociétés, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de la société et de notre gestion durant l'exercice écoulé, clôturé au 31 décembre 2019.

Le projet de comptes annuels a été établi en conformité avec la législation relative aux comptes annuels des sociétés, ainsi qu'avec les dispositions légales et réglementaires applicables à la société.

1. ÉVOLUTION ET SITUATION

En 2019, la Loterie Nationale a réalisé un chiffre d'affaires de 1.441.913.701 euros, en hausse de 8,6% par rapport à 2018, et ce malgré la concurrence toujours plus agressive de l'offre des opérateurs privés que ressent l'entreprise.

Cette progression s'explique par la bonne performance du Lotto, qui a confirmé son attrait auprès de nos joueurs suite à son renouvellement en 2018, et par le succès de l'Euro Millions, qui a connu un long cycle exceptionnel durant lequel nous avons connu 14 tirages successifs, dont 5 avec une offre de jackpot de 190 millions d'euros. L'optimisation de notre offre de billets à gratter a permis d'atteindre un nouveau record de ventes de ces dix dernières années.

Le réseau de vente traditionnel de la Loterie Nationale connaît ces dernières années une baisse de fréquentation imputable à la diminution des ventes de journaux et magazines ainsi qu'à la baisse de la consommation des produits du tabac. Cette tendance s'est encore traduite en

2019 par une perte nette de 177 librairies. Étant donné qu'il est très important pour des produits d'opportunité comme ceux de la Loterie Nationale d'être disponibles dans suffisamment d'endroits, de nombreux efforts ont à nouveau été consentis au cours de l'année écoulée pour créer des possibilités de vente sur le chemin des joueurs. Au final, 89 nouveaux points de vente ont vu le jour.

Dans le domaine des ventes digitales, toutes les attentes ont une nouvelle fois été dépassées avec plus de 271 millions d'euros de mises en 2019, ce qui représente une hausse de 23,7% par rapport à 2018. Le canal « mobile » s'adapte pour sa part 55% des ventes en ligne de la Loterie Nationale.

Compte tenu de l'épidémie du virus COVID-19 qui s'est déclenchée en Chine en décembre 2019, la société a décidé de constituer une provision pour risques et charges à concurrence de 32,3 millions d'euros dans ses comptes établis au 31 décembre 2019.

Après déduction des contributions à l'État belge (320,3 millions de subsides et de rente de monopole), l'entreprise est parvenue à clôturer l'exercice avec un bénéfice à

affecter de 14.777 euros (celui-ci s'élevait à 8.064.204 euros en 2018).

Le Conseil d'administration tient par ailleurs à souligner que fin 2019, après l'affectation du résultat telle que proposée, la Loterie Nationale dispose de fonds propres à hauteur de 217.090.526 euros (150.000.000 euros de capital souscrit, 15.000.000 euros de réserves légales, 1.523.680 euros de réserves immunisées, 50.566.846 euros de réserves disponibles). Elle peut en outre s'acquitter de toutes ses obligations de paiement et n'éprouve guère de problèmes de liquidité (voir les ratios ci-après).



2. RÉSULTATS

2.1. BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

Remarque préalable : il s'agit en l'occurrence des bilans après affectation du résultat. Par conséquent, le bilan au 31 décembre 2019 est à considérer sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'affectation proposée.

Les bilans de l'exercice clôturé et de l'exercice précédent sont synthétisés ci-après :

(MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS)

Exercice se clôturant au	31.12.2019	%	31.12.2018	%
ACTIF				
Actifs immobilisés	92.219	17,4	82.400	17,3
Créances à + d'1 an	-	-	-	-
Total	92.219	17,4	82.400	17,3
Actifs circulants à 1 an au +	438.081	82,6	393.879	82,7
Total Actif	530.300	100	476.279	100

Exercice se clôturant au	31.12.2019	%	31.12.2018	%
PASSIF				
Fonds propres	217.091	40,9	216.228	45,4
Provisions et impôts différés	75.800	14,3	34.165	7,2
Dettes à + d'1 an	21.935	4,1	16.792	3,5
Total	314.826	59,3	267.185	56,1
Dettes à 1 an au +	186.244	35,1	181.438	38,1
Comptes de régularisation	29.230	5,5	27.656	5,8
Total Passif	530.300	100	476.279	100

Les données ci-dessus permettent de déduire les ratios suivants :

Exercice se clôturant au	31.12.2019	31.12.2018
Liquidité (actifs circulants à court terme/dettes à court terme)	2,4	2,2
Solvabilité (capitaux propres/total passif)	40,9%	45,4%

2.2. COMPTE DE RÉSULTATS

Les principales données des comptes de résultats des deux derniers exercices sont synthétisées ci-après :

Exercice se clôturant au	(MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS)	
	31.12.2019	31.12.2018
Chiffres d'affaires	1.441.914	1.327.807
Autres produits d'exploitation	47.383	208.153
Charges d'exploitation	-1.478.017	-1.518.330
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11.280	17.630
Résultat financier	4.046	-1.932
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	15.326	15.698
Impôts sur le résultat	-14.464	-6.958
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	862	8.740
Prélèvement/transfert aux réserves immunisées	-847	-676
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	15	8.064

En 2018 et pour se conformer aux règles communes du droit comptable belge, la Loterie Nationale a acté une réduction de valeur à hauteur de 2,2 millions d'euros sur ses placements financiers à capital garanti. Le résultat financier de 2019 s'élève à 4 millions d'euros. Il comprend la reprise nette de réductions de valeur à hauteur de 1,4 million d'euros.

L'entreprise s'engage toujours par ailleurs à garder en portefeuille tous les produits de l'espèce jusqu'à leur date d'échéance.

2.3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons d'affecter le résultat comme suit (en euros) :

Résultat à affecter	: 14.777,27 €
<i>Se composant de</i>	
Résultat reporté de l'exercice précédent	: ---
Bénéfice de l'exercice à affecter	: 14.777,27 €
Dividende à distribuer	: ---
Dotation aux réserves disponibles	: 14.777,27 €



3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

En tant que « prestataire socialement responsable et professionnel de plaisirs ludiques », la Loterie Nationale est investie de deux missions essentielles :

- la protection des consommateurs, et en particulier des mineurs d'âge, notamment par la canalisation ciblée du comportement de jeu et par des efforts permanents en matière de prévention et de traitement de la dépendance au jeu ;
- le soutien financier d'organisations et d'initiatives socialement utiles.

Cependant, la société s'inquiète de certains développements qui, à l'avenir, pourraient bien compromettre l'accomplissement de sa mission sociale, encore plus son intensification :

- l'augmentation de l'offre de paris sportifs et de jeux de hasard dotée d'un encadrement limité ;
- la résurgence permanente d'une offre illégale difficilement contrôlable ;
- la mise en question au niveau européen de l'utilité d'un monopole pour les loteries ;
- la capacité d'investissement plus élevée de ses concurrents.

Parallèlement, la société est évidemment soumise aux autres risques et incertitudes inhérents à ses activités. Face à ceux-ci, ses dirigeants font preuve d'une vigilance permanente. Tous les risques auxquels la société est exposée sont ainsi continuellement répertoriés et, dans la mesure du possible, pris en charge après une analyse approfondie. L'enregistrement et le traitement des incidents (incident management) ne cessent d'être améliorés et les processus opérationnels de la société sont continuellement affinés.

Les comptes soumis comprennent les provisions nécessaires pour les risques identifiés par la direction.

4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie du virus COVID-19 qui s'est déclenchée en Chine en décembre 2019 et les conséquences des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du virus affecteront les ventes et les résultats de la société pour 2020 et peut-être aussi l'évaluation de certains actifs et passifs.

Les risques et conséquences auxquels nous sommes ou serons confrontés en 2020 concernent principalement la fermeture de certains points de vente, d'éventuels retards de recouvrement des créances clients, un impact de la baisse de confiance des consommateurs sur le comportement de jeu de nos clients,....

En raison de ces circonstances, nous avons pris toutes les mesures utiles pour minimiser l'impact financier pour l'entreprise.

L'impact financier des risques et les mesures prises susmentionnés ne peuvent pas encore être quantifiés.

Nos prévisions de liquidité et de solvabilité sont telles que la poursuite de nos activités ne sera pas compromise.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2019, aucun autre événement requérant une adaptation des comptes annuels 2019.

5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER CONSIDÉRABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Mis à part les inquiétudes formulées au point 3 et au point 4, nous ne prévoyons à l'heure actuelle aucune circonstance notable susceptible d'influencer significativement le développement de l'entreprise.



6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2019, la société a poursuivi ses efforts en prêtant une attention toute particulière :

- à la conservation de son offre de paris sportifs sous l'appellation SCOOORE! qui doit permettre à la Loterie Nationale d'accomplir mieux encore sa mission de canalisation dans le contexte du marché belge de jeux de hasard libéralisé ;
- à la poursuite du développement du canal de vente digital par le biais de sa gamme de produits Woohoo;
- à l'organisation de sa nouvelle structure Retail incluant une approche régionale réorganisée autour de 3 hubs et d'une nouvelle structure commerciale, une logistique redéfinie avec un partenaire externe et enfin, la création de ses propres Lottery Shops avec l'ouverture de quatre nouveaux magasins en 2019 ;
- à l'organisation, désormais journalière de son nouveau concept de tirage en direct, de puis le centre de Bruxelles qui est situé au sein d'une nouvelle implantation, Place de Brouckère ;
- à la poursuite de notre engagement en matière de « comportement de jeu responsable » ce qui nous vaut la certification « Jeu responsable » décerné par l'Association européenne des loteries ;
- à la conservation du certificat WLA, une des conditions requises pour que la Loterie Nationale puisse continuer à prendre part à Euro Millions. Par ailleurs, une telle certification renforce indubitablement la confiance accordée par les joueurs et les partenaires à la Loterie Nationale.



7. SUCCURSALES ET FILIALES

En 2019, la société dispose de trois hubs régionaux : Jette, Gand et Liège et de huit magasins : quatre en Flandre (Anvers, Gand, Ostende et Hasselt), trois en Wallonie (Liège, Charleroi et Namur) et un à Bruxelles.

La SA New Lotto Sports Organisation, a été créée le 22 mars 2017. Par l'intermédiaire de la S.A. New Lotto Sports Organisation, la Loterie Nationale participe dans la SCRL Captains of Cycling (le 31 mars 2017, la S.A. Lotto Sports Organisation a été transformée en SCRL Captains of Cycling). La SA LNL Services (qui a pour objet d'effectuer des prestations de services en faveur d'organisateur de loteries, jeux ou paris autorisés, d'agir en qualité d'intermédiaire ou de point de contact pour les opérateurs de loteries, jeux ou paris, tant mutuellement qu'avec leurs sous-traitants et autres prestataires de services, de réaliser toute opération et activité susceptible de favoriser directement ou indirectement cet objet, en ce compris la prise de participation dans des sociétés actives dans les domaines précités), a été instituée par acte notarié le 5 juillet 2004. Le capital de la S.A. New Lotto Sports Organisation et de la S.A. LNL Services est entièrement détenu par la Loterie Nationale.

Bien que la Loterie Nationale contrôle la SA New Lotto Sports Organisation et la SA LNL Services, elle n'a pas établi de comptes annuels consolidés.

En effet, conformément à l'article 107, 1°, de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, une filiale peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque, compte tenu de son importance négligeable, son inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidé.

Au 31 décembre 2019, la SA New Lotto Sports Organisation et la SA LNL Services répondaient clairement aux dispositions de l'article précité.

8. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'a pas utilisé d'instruments financiers en 2019, pas plus qu'auparavant d'ailleurs, pour s'assurer contre des risques de change et d'intérêts, étant donné que ces risques sont très réduits pour la Loterie Nationale.



9. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Non applicable.

10. CONCLUSION

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels et de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du collège des commissaires pour le mandat qu'ils ont accompli en 2019.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui se sont investis en faveur de la société pendant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 14 avril 2020.

L'administrateur délégué,

Jannie HAЕК

Le président du conseil d'administration,

Frédéric VAN DER SCHUEREN

Les administrateurs,

F. CAUDERLIER

L. VAN POUCKE

E. PEETERS

P. DE ZAEGER

C. DOUTRELEPONT

E. PONCIN

G. DEMAL

E. GOSSELIN

B. STOKMANS

K. DHONT

A. GODFRIN

A. VERHOEVEN

05

Gouvernance d'entreprise

**QUI FAIT QUOI ? COMMENT ET PAR QUI EST DIRIGÉE LA
LOTERIE NATIONALE. ROUAGES ET FONCTIONNEMENT
D'UNE ENTREPRISE QUI AVANCE, EN TOUTE TRANSPARENCE.**



GOVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant que société anonyme de droit public, la Loterie Nationale est régie par la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (dite «loi de 2002»). Pour toutes les matières non régies spécifiquement par la loi de 2002, la Loterie Nationale est régie par le Code belge des sociétés.

La Loterie Nationale est avant tout régie par la loi, mais aussi par une gouvernance ouverte et transparente

La Loterie Nationale respecte des règles de gouvernance d'entreprise en vue de s'inscrire résolument, en tant qu'entreprise publique, dans un mouvement général de transparence et de meilleure gestion.

Les missions de service public qui lui ont été confiées par l'État illustrent son engagement sociétal vis-à-vis de son actionnaire de référence – l'État – et des citoyens, bénéficiaires finaux des subsides découlant des activités de la Loterie Nationale.

Pour mener à bien ses missions, la Loterie Nationale s'appuie non seulement sur son conseil d'administration, mais aussi sur trois comités spécialisés, à savoir le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité stratégique, ainsi que sur le comité de direction, sans oublier les organes de contrôle que sont le collège des commissaires et les commissaires du gouvernement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

L'article 9 §1 de la loi de 2002 stipule que le Roi nomme, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, l'administrateur délégué et un nombre de membres ordinaires proportionnel aux droits de vote attachés aux actions détenues par l'État. L'État belge étant actionnaire à 78,72 %, douze administrateurs sont nommés par le Roi.

Les autres membres ordinaires sont ensuite nommés par les autres actionnaires, en l'occurrence, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, qui détient 21,28 % des parts et a donc nommé deux administrateurs.

Le conseil d'administration se compose de quatorze membres, dont le président et l'administrateur délégué (article 8, §1er de la loi de 2002).

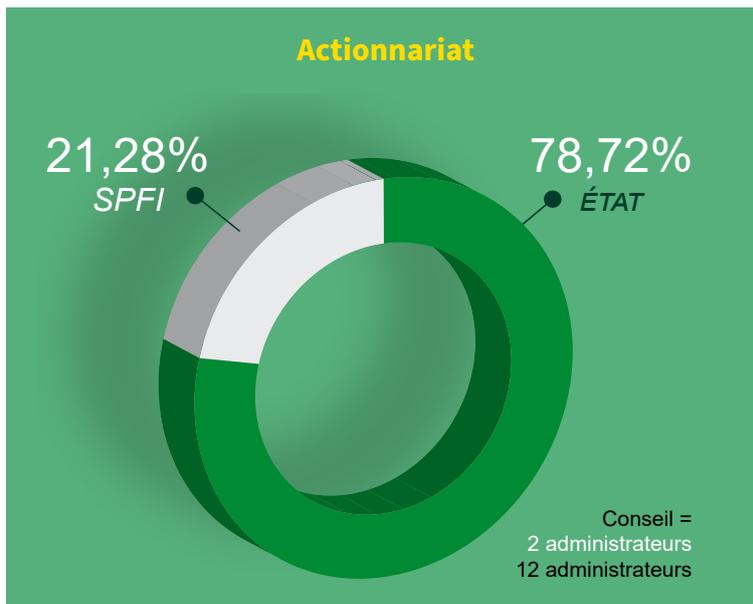
Douze administrateurs ordinaires, parmi lesquels l'administrateur délégué et le président du conseil d'administration, sont nommés par l'État belge par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

LISTE DES MEMBRES NOMMÉS PAR L'ÉTAT BELGE

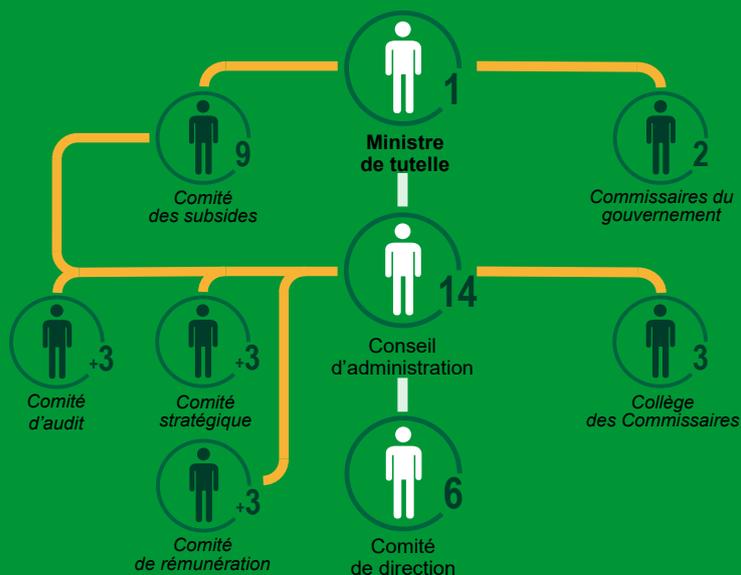
- Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN
Président
- Monsieur Jannie HAEK
Administrateur délégué
- Monsieur Frédéric CAUDERLIER
Administrateur
- Monsieur Grégory DEMAL
Administrateur (à partir du 10/09/2019)
- Monsieur Piet DE ZAEGER
Administrateur (à partir du 19/11/2019)
- Monsieur Joy DONNÉ
Administrateur (jusqu'au 03/10/2019)
- Monsieur Karl DHONT
Administrateur
- Madame Carine DOUTRELEPONT
Administratrice
- Madame Ermeline GOSELIN
Administratrice
- Monsieur Jean-Marc LIÉTART
Administrateur (jusqu'au 20/05/2019)
- Monsieur Eric PONCIN
Administrateur
- Monsieur Bart STOKMANS
Administrateur
- Monsieur Eddy PEETERS
Administrateur
- Madame Annemie VERHOEVEN
Administratrice

QUI SONT LES ACTIONNAIRES DE LA LOTERIE NATIONALE?

L'État belge est actionnaire à 78,72 % et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SPFI) détient 21,28 % des parts. **Cette répartition détermine la composition du Conseil d'administration**



Organes de gestion et de contrôle



L'article 9, §5 de la Loi de 2002 prévoit que le président du conseil d'administration est nommé par le Roi parmi les membres ordinaires et dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix au sein du conseil d'administration.

Conformément à la loi de 2002, les administrateurs sont chacun nommés pour un mandat reconductible de six ans.

Parmi les membres du conseil d'administration désignés par l'État belge, il doit y avoir autant de néerlandophones que de francophones.

L'administrateur délégué appartient à un rôle linguistique différent de celui du président. Un tiers au moins des administrateurs doit être du sexe opposé à celui des autres membres (article 8, §1er de la loi de 2002).

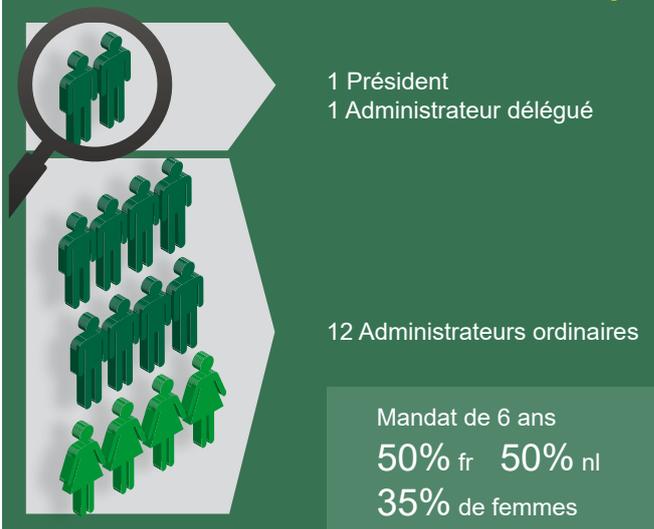
Le comité de direction est chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. L'administrateur délégué représente la société dans tous les actes juridiques.

Deux administrateurs ordinaires désignés par La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SPFI) :

LISTE DES MEMBRES NOMMÉS PAR LA SPFI

- Madame Clarisse ALBERT
Administratrice (jusqu'au 30/11/2019)
- Madame Aline GODFRIN
Administratrice (à partir du 10/12/2019)
- Madame Lin VAN POUCKE
Administratrice

Le Conseil d'administration à la loupe !



POUVOIRS ET FONCTIONNEMENT

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

L'article 24, §1 des statuts de la Loterie Nationale prévoit que le conseil d'administration se réunit au moins six fois par an.

Le conseil d'administration se réunit en principe tous les deuxièmes mardis du mois, à l'exception du mois d'août. Il s'est réuni 11 fois en 2019.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit.

Le conseil d'administration est convoqué par le président ou l'administrateur délégué, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, ou chaque fois que deux administrateurs au moins en font la demande.

COMPÉTENCES

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social de la Loterie Nationale, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration contrôle la gestion assurée par le comité de direction qui lui fait régulièrement rapport.

Le conseil, ou son président, peut, à tout moment, demander au comité de direction un rapport sur les activités de l'entreprise ou sur certaines d'entre elles.

COMITÉS INSTITUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a institué trois comités, lesquels sont chargés de l'assister et de lui soumettre des recommandations dans des domaines spécifiques. Il s'agit du comité d'audit, du comité de rémunération et du comité stratégique.

COMITÉ D'AUDIT

COMPOSITION

Le comité d'audit se compose d'administrateurs ordinaires, au nombre de trois au moins. Le président du conseil d'administration et les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit et y siègent avec voix consultative.

Les administrateurs ordinaires qui le composent sont les suivants :

- Monsieur Eric PONCIN
Président
- Madame Lin VAN POUCKE
Administratrice
- Monsieur Jean-Marc LIÉTART
Administrateur (*jusqu'au 20/05/2019*)
- Madame Carine DOUTRELEPONT
Administratrice (*du 09/07/2019 au 18/11/2019*)
- Monsieur Grégory DEMAL
Administrateur (*à partir du 19/11/2019*)
- Monsieur Bart STOKMANS
Administrateur
- Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN
Président du Conseil d'administration (voix consultative)

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit.

L'Administrateur délégué et le Chief Financial Officer sont également invités aux réunions du Comité d'audit.

Le comité d'audit s'est réuni 3 fois en 2019.

COMPÉTENCES

Le comité d'audit est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans l'examen des comptes et le contrôle du budget, le suivi des travaux d'audit, l'examen de la fiabilité de l'information financière et l'organisation et la surveillance du contrôle interne.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

COMPOSITION

Le comité de rémunération se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, et d'au moins deux administrateurs ordinaires. Ses membres sont les suivants :

- Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN
Président
- Monsieur Karl DHONT
Administrateur
- Monsieur Jean-Marc LIÉTART
Administrateur (*jusqu'au 20/05/2019*)
- Madame Carine DOUTRELEPONT
Administratrice (*à partir du 09/07/2019*)
- Monsieur Eddy PEETERS
Administrateur

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité de rémunération.

L'Administrateur délégué et le responsable Human Resources Management sont invités aux réunions du Comité de rémunération.

Le comité de rémunération s'est réuni 5 fois en 2019.

COMPÉTENCES

Le comité de rémunération formule des recommandations à propos de la rémunération des membres du comité de direction et gère tout plan d'intéressement qui pourrait être institué en faveur des cadres et employés.

COMITÉ STRATÉGIQUE COMPOSITION

Le comité stratégique se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, de l'administrateur délégué et d'au moins deux administrateurs ordinaires. Ses membres sont les suivants :

- Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN
Président
- Monsieur Jannie HAEK
Administrateur délégué
- Monsieur Frédéric CAUDERLIER
Administrateur
- Monsieur Karl DHONT
Administrateur
- Monsieur Jean-Marc LIÉTART
Administrateur (jusqu'au 20/05/2019)
- Madame Ermeline GOSSELIN
Administratrice (à partir du 09/07/2019)
- Monsieur Bart STOKMANS
Administrateur

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité stratégique.

Le comité stratégique s'est réuni 3 fois en 2019.

COMPÉTENCES

Le comité stratégique est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la société. Le comité stratégique émet notamment des avis sur les orientations stratégiques de la société, les opportunités d'acquisition et de partenariat et toute autre question d'intérêt stratégique soumise par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué ou deux autres administrateurs.

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

L'article 18 de la loi de 2002 prévoit que la Loterie Nationale est soumise au contrôle du ministre, et pour les décisions ayant un impact budgétaire ou financier, au contrôle du ministre qui a le Budget dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention de deux commissaires du gouvernement.

Les commissaires du gouvernement veillent au respect de la loi, du statut organique de la Loterie Nationale et du contrat de gestion. Ils s'assurent, en particulier, de ce que la politique de la Loterie Nationale ne porte pas préjudice à l'exécution de ses tâches de service public.

De plus, les commissaires du gouvernement font rapport au ministre, au ministre du Budget et au ministre des Finances sur toutes les décisions de la société qui ont une incidence sur le budget de l'État.

- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre du Budget est Monsieur Jacques WARNIMONT;
- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre chargée de la Loterie Nationale est Monsieur Damien VAN EYLL.

Les commissaires du gouvernement sont invités à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité de direction et y siègent avec voix consultative.



RÉMUNÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La loi de 2002 prévoit que l'assemblée générale détermine la rémunération dont bénéficient les membres du conseil d'administration en raison de leur mandat d'administrateur.

La rémunération brute du président du conseil d'administration se compose d'une partie mensuelle fixe qui s'élève à **2.500 €** et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- **750 €** par séance du conseil d'administration ;
- **1.000 €** par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération brute des autres administrateurs se compose d'une partie mensuelle fixe de **1.250 €** et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- **500 €** par séance du conseil d'administration ;
- **1.000 €** par séance d'un comité spécialisé.

Le président et les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas du remboursement de leurs frais ni d'avantages en nature.

La rémunération des membres du conseil d'administration n'a plus été indexée depuis 2002.

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Le gouvernement fédéral a décidé en 2016 d'adopter de nouvelles règles en matière de rémunération des administrateurs délégués des entreprises publiques. Ces règles prévoient que l'indemnité maximale annuelle s'élève à **290.000 euros** par an. Ce montant est indexé.

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

La rémunération brute des commissaires du gouvernement se compose d'une partie mensuelle fixe de **1.250 €** et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- **500 €** par séance du conseil d'administration ;
- **1.000 €** par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération des commissaires du gouvernement n'a plus été indexée depuis 2002.

COMITÉ DES SUBSIDES

Certains administrateurs sont membres du comité des subsides visé dans l'article 31 du contrat de gestion du 26 juillet 2016. Ils ne perçoivent aucune rémunération pour cette activité.

NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2019



RÉMUNÉRATIONS 2019

		Conseil d'administration	Comité de rémunération	Comité stratégique	Comité d'audit	Rémunérations
Nombre de réunions (*)		11	5	3	3	
Nom	Titre					
ALBERT Clarisse	Administratrice	9	-	-	-	18.250
CAUDERLIER Frédéric	Administrateur	7	-	2	-	20.500
DEMAL Grégory	Administrateur	4	-	-	1	7.583
DE ZAEGER Piet	Administrateur	2	-	-	-	2.250
DHONT Karl	Administrateur	10	4	3	-	27.000
DONNÉ Joy	Administrateur	5	-	-	-	7.484
DOUTRELEPONT Carine	Administratrice	7	2	-	-	22.000
GODFRIN Aline	Administratrice	1	-	-	-	1.375
GOSELIN Ermeline	Administratrice	9	-	2	-	21.500
HAEK Jannie	Administrateur délégué	11	5	3	3	N/A
LIÉTART Jean-Marc	Administrateur	2	1	-	-	8.250
PEETERS Eddy	Administrateur	11	4	-	-	24.500
PONCIN Eric	Administrateur	10	-	-	3	22.500
STOKMANS Bart	Administrateur	11	-	3	3	26.500
VAN DER SCHUEREN Frédéric	Président	10	5	3	3	48.500
VAN POUCKE Lin	Administratrice	10	-	-	2	22.000
VERHOEVEN Annemie	Administratrice	8	-	-	-	19.000
VAN EYLL Damien	Commissaire	11	5	3	3	31.500
WARNIMONT Jacques	Commissaire	11	5	3	3	31.500
						362.192

MERCI À TOUS !

La Loterie Nationale est bien plus qu'une institution qui offre des jeux attrayants.

Depuis 1934 et par le biais de subsides octroyés à un large éventail de secteurs d'activités (humanitaire, social, culturel, scientifique, sportif, prestige national), elle a pu soutenir, aider, protéger et jouer ainsi son rôle sociétal avec succès.

Ce succès n'aurait pas pu exister sans la fidélité de ses joueurs, la confiance de ses partenaires et l'énergie de son personnel.

Que ces quelques lignes nous permettent d'exprimer ici notre gratitude à tous et l'assurance que nous continuerons notre mission avec le même enthousiasme.

Bien plus que jouer

L'administrateur délégué,
Jannie HAEK

Le président du conseil d'administration,
Frédéric VAN DER SCHUEREN

Les administrateurs,

F. CAUDERLIER
P. DE ZAEGER
G. DEMAL
K. DHONT

L. VAN POUCKE
C. DOUTRELEPONT
E. GOSSELIN
A. GODFRIN

E. PEETERS
E. PONCIN
B. STOKMANS
A. VERHOEVEN

COLOPHON

Editeur responsable : Jannie Haek

Coordination : Jeremie Demeyer

Textes : en collaboration avec les collègues des départements Corporate, HR, Finance, Stratégie, Marketing, Subsidies, Sponsoring et avec les collègues QAS et Jeu Responsable.

Traduction : Luc Dreesen, Virginie Eggerickx, Francesco Porzio

Photo principale de la couverture : Gérard Delwiche

Mise en page : Gérard Delwiche

Impression : Printing Office - Jette - Loterie Nationale

Crédits Photos : Adobe Stock, Unsplash et par ordre de lecture : p2. p6. G. Delwiche, p7. Tim Marshall/mezzotint_fotolia, p10. Wayhome Studio/kues1, p14. Monster Ztudio/hobbitfoot, p14. E. Lesuisse, p18. adrian_ilie825, p20. Viorel Sima, p21. E. Lesuisse, p22. Pissanu, p24. denphumi, p27. Monster Ztudio, p28. rawpixel.com/ E. Lesuisse, p29. jirsak, p30. G. Delwiche, p35. snowing12, p36. Hero Images.

Loterie Nationale
Rue Belliard 25-33
1040 Bruxelles

© Loterie Nationale, 2020

Les rapports annuels de la Loterie Nationale sont également disponibles en néerlandais et en français et peuvent être téléchargés au format PDF sur :

www.loterie-nationale.be/a-propos-de-nous/qui-sommes-nous/documents

ou plus simplement en scannant le QR code suivant :





En savoir plus
sur la Loterie Nationale
Scannez ce QR code

 **loterie
nationale**
BIEN PLUS QUE JOUER